

## Séance du 29 août 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,  
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Isabelle BREHIER, M. Éric DEZELLUS, Mme Catherine AUZERAI-MUTA, M. Frédéric BARON, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Caroline PERREU, Mme Cassandra MENGUY-BAUER et Mme Blandine BINET.

### Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Étaient absents : Mme Betty SOMON, M. Christophe MENAGER, M. Régis DELAMARE, M. Marc DALIGAUX,

### Pouvoirs :

Quorum : 15

### L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Acquisition de la parcelle cadastrée AB 245 d'environ 6 500 m<sup>2</sup>
- ❖ DM n°3 : acquisition de la parcelle AB 245
- ❖ Réhabilitation de l'immeuble sis 5 rue du Docteur Collignon
  
- ❖ Questions diverses
- ❖ Informations

Madame Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le précédent compte-rendu de conseil municipal est accepté.

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 245 D'ENVIRON 6 500 M2**

M. le Maire rappelle le projet de résidence senior évoqué lors du conseil municipal du 12 avril 2022.

Une des ambitions du conseil municipal est de favoriser la création d'une résidence senior en centre bourg.

De ce fait, la commune de Routot souhaiterait acquérir la parcelle AB 245, à l'exception du bâti, au prix de 13 € le mètre carré pour l'aménagement d'une parcelle d'environ 6 500 m<sup>2</sup>, soit un prix d'acquisition de 84 500 € (la surface restant à déterminer). À cela s'ajouteront les frais de bornage : 3 500 €, ainsi que les frais de notaire : 2 500 €, soit un coût total d'environ 91 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal (14 pour et 1 abstention) :**

- **Accepte l'acquisition de la parcelle AB 245 pour un coût total d'environ 91 000 €.**
- **Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à ce dossier.**
- **La dépense correspondante est inscrite au compte 2111.**

**DM N°3 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 245**

L'acquisition de la parcelle 245 est acceptée par le conseil municipal.

Le coût total s'élève à environ 91 000,00 €.

Dans ce contexte, nous proposons la décision modificative de budget suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recette	
Compte 678	- 95 000,00 €		
Compte 023	+ 95 000,00 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recette	
Compte 2111	+ 95 000,00 €	Compte 021	+ 95 000,00€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal (14 pour et 1 abstention) accepte la décision modificative de budget n°3 : acquisition de la parcelle AB 245.**

## REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS 5 RUE DU DOCTEUR COLLIGNON

Vu la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 07 décembre 2020 dispensant de la procédure de marché public et applicable jusqu'au 31 décembre 2022. L'acheteur peut alors passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes [...].

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la façade du bâtiment de l'immeuble sis 5, rue du Docteur Collignon, a fait l'objet d'un diagnostic. Ce dernier a révélé que la totalité de la façade est endommagée et que celle-ci doit être refaite en priorité.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

- <u>Lot 1</u> : maçonnerie, démolition	SN2C	67 619,00 € H.T.
- <u>Lot 2</u> : charpente, ossatures bois		
- <u>Lot 3</u> : bardages		
- <u>Lot 4</u> : menuiseries extérieures		
- <u>Lot 5</u> : doublages, plafonds, isolation		
- <u>Lot 6</u> : électricité, chauffage	ELEC3P	3562,00 € H.T.
- <u>Lot 7</u> : ravalement de façade, peinture	MANU PEINTURE	3 200, 00 € H.T.
- <u>Lot 8</u> : échafaudage	ENTREPOSE	8 919, 00 € H.T.
- Divers, imprévus dans existant 10%		7 481, 90 € H.T.
- Contrôle SPS	VERITAS	1 000, 00 € H.T.
- Diagnostic amiante / plomb	AN DIAG	500, 00 € H.T.
- Architecte – maîtrise d'oeuvre	LEGRAND	7 000, 00 € H.T.

Soit un devis total s'élevant à 99 281,90 € HT, soit 109 210, 09 € TTC.

Vu le caractère urgent de la situation du fait de l'insécurité du bâtiment et la qualité et la pertinence des offres de prix,

Vu la dispense de procédure de marché public en raison de la loi ASAP du 07 décembre 2020,

Vu l'intérêt général,

Par ces motifs, Monsieur le Maire propose de retenir ces entreprises pour la restauration de la façade du 5 rue du Docteur Collignon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :**

- **Accepte les devis des entreprises ci-dessus pour un montant de 99 281,90 € HT, soit 109 210, 09 € TTC.**
- **Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à ce dossier et à signer tous les documents se référant à ce dossier.**
- **La dépense correspondante est prévue au budget à l'opération 78, imputation 21318.**

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

Dotation Parc Naturel Régional : Routot est éligible en 2022 pour 3 065 € à la dotation PNR dans le cadre de la DGF 2022.

Les permanences du samedi matin ont pris fin, fin juillet, et ne seront pas reconduites (expérience pas probante). Un essai de permanences le jeudi soir, de 17h30 à 19h00, aura lieu à partir du 8 septembre 2022, jusqu'en décembre. Monsieur le Maire et les adjoints restent disponibles sur rendez-vous, notamment le samedi matin.

M. Halley Jacques a appelé pour féliciter la commune pour son fleurissement.

Les problèmes d'incivilités à l'accueil de la mairie sont croissants. Un message va être passé à l'accueil. Frédéric Baron demande si l'installation d'une caméra pourrait être une solution.

Caroline Perreu indique que les cloches de l'église ne sonnent plus au même rythme horaire qu'avant.

La commission d'appel d'offre cantine s'est réunie pour ouvrir les plis de la maîtrise d'œuvre de la cantine. L'analyse est en cours. Le rapport d'analyse sera présenté au prochain conseil municipal le 13 septembre 2022.

Des problèmes de sécurité routière sont relevés sur les 4 entrées menant au centre bourg. Une étude de feux rouges à détection va être mise en place. Ce type d'équipement coûte 6 500 € pièce H.T. Il faut ajouter à cela les frais d'installation. Des contrôles de vitesse vont être demandés auprès de la Gendarmerie.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Yann Lollier informe que la fête des associations et le vin d'honneur pour l'arrivée des « nouveaux habitants » se dérouleront le 10 septembre 2022. 11 stands sont prévus pour la fête des associations. Le vin d'honneur aura lieu à 12h00 à la mairie. M. Lollier informe également qu'Emilie Lecarpentier est devenue présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE).

Florence De Menech précise que la rentrée se prépare. L'aire de jeux de l'école a pris du retard. La livraison est prévue pour fin septembre. Mme De Menech précise que Brendie, qui était en service civique, a terminé sa mission. Julien Dutheil est parti le 1<sup>er</sup> août et Angélique Lequesne le remplacera à compter du 1<sup>er</sup> septembre. La structure pour l'aire de jeux de l'école a pris du retard car le fournisseur n'a pas les pièces métalliques.

Corinne Dumont-Ouine indique que l'arrêté devant La Poste était erroné car il mentionnait une date du 26 septembre au lieu du 26 août 2022.

Eric Dezellus demande si le fleurissement ne devrait pas être revu vu les 1 400 L d'eau d'arrosage par jour. Il faudrait préciser que l'eau provient de la mare. Il s'interroge aussi sur la nécessité de maintenir l'éclairage public la nuit.

Par souci écologique, Frédéric Baron rappelle également qu'il y avait eu des soucis à l'école : des fenêtres étaient ouvertes alors que le chauffage fonctionnait.

Isabelle Bréhier se demande quand seront posés les petits jeux de bois à l'école. Florence De Menech répond qu'ils seront posés en même temps que la structure en métal.

Claudine Nouvelle informe qu'une commission urbanisme et une commission finances seront prévues fin septembre.

Caroline Perreu a également abordé le point concernant le passage très bruyant de deux roues ayant des pots d'échappement trafiqués et des roues arrières en pleine rue. Elle a demandé si des contrôles ne pourraient pas être effectués.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GREAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Blandine BINET

Frédéric BARON

Isabelle BREHIER

Corinne DUMONT-  
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Cassandra MENGUY-  
BAUER

Caroline PERREU

Eric DEZELLUS